



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES



MAIRIE
DE
ARTIGNOSC SUR VERDON

54 Chemin des Planets
Code Postal : 83630
Tél. : 04.94.80.70.04
E-Mail : mairie-artignosc@wanadoo.fr

ARRÊTE N° 2025-02-010

ARRÊTÉ AUTORISANT UN COMMERÇANT AMBULANT A OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

Le Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code du commerce ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2023-02-008 du 24 février 2023, fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal ;

Vu l'arrêté N°2023-03-013, en date du 28 mars 2023, réglementant l'occupation du domaine public pour les terrasses des commerces et les emplacements des commerces ambulants ;

Vu la demande en date du 05 février 2025, par laquelle Monsieur Camille COLL (PIZZAS DON CAMILLE) sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce ;

**ARTICLE 7 :**

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées et des dispositions de l'arrêté susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 8 :

Le Directeur général des services communaux, le Commandant de la Brigade de gendarmerie, le Chef de la police municipale, ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée via l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation adressée au :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Brignoles ;
- Monsieur le chef du centre de secours d'AUPS ;
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'AUPS ;

Fait à ARTIGNOSC SUR VERDON
Le 13 février 2025,

Le Maire,
Serge CONSTANS

Notifié le : 19/02/2025

Signature de
Monsieur Camille COLL

